

# **G.F.A. Les Galets d'Or**

*Château de Manissy  
Route de Roquemaure  
30126 Tavel*

## **Procès verbal de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2019**

Samedi 26 octobre 2019 à 11h00 s'est tenue la quatrième Assemblée Générale du GFA Les Galets d'Or au Château de Manissy.

Lors de cette assemblée, il a été exposé :

- La campagne viticole 2019
- La qualité du futur millésime
- L'avancée des travaux sur les parcelles de Lirac

Un tour de salle a été effectué, la gérante du GFA et le vigneron Florian ANDRÉ se sont prêtés au jeu des questions/réponses.

Les questions diverses ont été abordées.

L'assemblée a été clôturée à 12h00.

Un apéritif pris dans le caveau a suivi cette A.G. tout en distribuant les dotations 2019 (millésime 2018), ainsi qu'un déjeuner dans le domaine. 64 personnes ont pris part à ce déjeuner.

Les vins ont été offerts par le Château de Manissy et chaque membre du GFA avait apporté une bouteille de vin à faire découvrir à l'assemblée.

Par ailleurs, pour ceux qui n'ont pas effectué l'enlèvement de leur dotation 2019, en vins de 2018, 3 solutions sont proposées afin que toutes les bouteilles soient retirées au plus tard le jour de l'AG 2020 (samedi 31 octobre 2020) :

1. Enlèvement directement au Château de Manissy. Merci d'annoncer votre venue par téléphone au 04 66 82 86 94. Le château est fermé le dimanche et les jours fériés.
2. Possibilité de faire expédier la dotation à l'adresse de votre choix (France métropolitaine). Frais d'expédition 2019 pour 1 part du GFA Les Galets d'Or : 49€ TTC. Merci de remplir le bon d'expédition et de l'adresser au Château avec votre chèque.
3. Enlèvement par un tiers (transporteur ou autre...). Merci de transmettre les consignes au château.

Accès à la nouvelle page GFA du site Web : cliquer sur GFA tout en bas de la page d'accueil ou via le lien suivant <https://www.chateau-de-manissy.com/gfa/> et se connecter avec le mots de passe : gfamanissy

Sylvie Bouillard au nom de tous les membres du GFA, remercie chaleureusement Marilyne, Florian et Stéphanie qui ont organisé cette assemblée et offert l'apéritif et les vins du déjeuner.

### **Pour rappel :**

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le dernier samedi du mois d'octobre soit le samedi 31 octobre 2020.

A cette occasion vous pourrez récupérer votre dotation 2020 en millésime 2019.

**A défaut d'enlèvement des bouteilles dans un délai d'un an, elles deviendront la propriété du Château.**

***Info pour les associés du GFV « Les Galets de Cansaud » :***

Les associés ont touché leur première dotation en Châteauneuf du Pape millésime 2018.

**Merci de noter que l'AG 2020 aura lieu au Château de Manissy le 31 octobre 2020**

Frais d'expédition 2019 pour 1 part du GFV les Galets de Cansaud : 37€

L'accès à la nouvelle page GFA du site Web : cliquer sur GFA tout en bas de la page d'accueil ou via le lien suivant <https://www.chateau-de-manissy.com/gfa/> et se connecter avec le mots de passe : gfamanissy

05/12/2019